

**Conseil Municipal du 24 Juin 2024
 DELIBERATION N° 2024 – 38**

L’an deux mille vingt-quatre, lundi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame VALENZUELA Hélène à Madame ROIG Colette
 Monsieur TRESSON Sébastien à Monsieur GIRBAL Alain
 Madame SERRANO Corinne à Madame TORRES Sylvie
 Monsieur TONNAIRE Frédéric à Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange
 Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

DEMANDE D’ARBRES A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’il y a lieu de demander à la pépinière départementale (Conseil Départemental) des arbres afin de compléter les plantations sur les espaces verts de la commune.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la présente liste de végétaux :

Récapitulatif végétaux commandés	
Végétaux	Quantité
Arbousier	5
Arbre à soie	2
Aubépine des Indes	3
Ballote de Grèce	3
Caroubier	2
Ciste cotonneux	5
Ciste de Crête	5
Ciste de Montpellier	5
Chèvrefeuille de Tartarie	3
Chèvrefeuille d’hiver	2
Erable champêtre	2
Faux jasmin d’hiver	2
Frêne oxyphylle	2
Frêne à fleurs	2
Gaura Lindheimeri	5
Germandrée petit chêne	5
Goyavier du Brésil	3
Grenadier à fleurs	5
Immortelle d’Italie	3
Jasmin blanc d’hiver	2

Laurier sauce	2
Laurier du Portugal	3
Laurier Rose	15
Lavande aspic	4
Lavandin	4
Myrte tarentina	2
Pistachier lentisque	3
Micocoulier de Provence	2
Mûrier platane	10

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de demander au Conseil Départemental les végétaux dont la liste figure dans la présente délibération.

VOTE : 19 POUR : 19 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 27 juin 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

